

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 09 décembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/12/2021

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 20

Pour: 20

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Didier VORDY, Marc FIDEL

Contre: 0

Représentés : Francis BOUTES par Daniel BARTHES

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Développement durable : demande de subvention pour la mise en œuvre du programme d'actions 2022 du Guichet Rénov'Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles

La convention d'objectifs 2021-2023 relative au fonctionnement du guichet unique de la rénovation énergétique prévoit le dépôt d'une demande de financement annuelle auprès de la Région Occitanie.

Les actions programmées pour la mise en œuvre des objectifs définis en comité de pilotage permettent d'assurer les missions d'accompagnement auprès des ménages et de garantir la bonne coordination d'intervention des différentes parties prenantes et partenaires selon le projet de rénovation du logement et le profil du propriétaire.

Le potentiel prévisionnel vise un accompagnement permettant de délivrer :

- Une information de premier niveau : 600 contacts
- Un conseil personnalisé : 300 rendez-vous
- Une orientation vers l'offre régionale : 100 audits et 20 accompagnements aux travaux.

En parallèle, des actions de communication et d'animation seront assurées pour mobiliser l'ensemble des acteurs associés.

Le montant de l'aide régionale sollicitée est de 71 116.00 € pour un coût total de l'opération de 101 555.00 € TTC. Une demande de cofinancement sera également déposée auprès du Département de l'Hérault.

Les financements correspondent à des subventions spécifiques de fonctionnement incluant les frais de personnels, de communication, de formation et d'animation :

Financiers	Année 2022
- Région Occitanie	71 088.00 € (70 %)
- Département Hérault	5 000.00 € (5 %)
- Autofinancement	25 467.00 € (25 %)
TOTAUX	101 555.00 €

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande de subvention et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement à cette demande et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 09 décembre 2021

Le Président,
Jean ARCAS

